

Agriculture

Affectation du sol

Les communes vaudoises disposent d'un plan général d'affectation du sol qui régit l'utilisation de leur territoire. Les informations sont rassemblées et homogénéisées au Service du développement territorial.

Bétail

L'élevage de bovins, de chevaux, de chèvres et de moutons est encouragé par la Confédération et le Canton. Des contributions sont versées par l'Office fédéral de l'agriculture aux organisations d'élevage (fédérations faîtières) pour la gestion du registre des races bovines (herd-book), les épreuves de productivité et diverses autres activités. Par ailleurs, le Service de l'agriculture soutient les concours et marchés-concours cantonaux ainsi que l'activité des syndicats d'élevage vaudois.

Exploitations agricoles

Sont comptabilisées uniquement les exploitations (agriculture et horticulture) qui satisfont au moins à l'une des normes suivantes :

- 1 hectare de surface agricole utile
- 30 ares de cultures spéciales
- 10 ares de cultures sous abri
- 8 truies
- 80 porcs à l'engrais
- 80 places pour porcs à l'engrais
- 300 pièces de volaille.

Ces critères, en vigueur depuis 1996, excluent donc un certain nombre de petites exploitations étaient autrefois comptabilisées. Les statistiques des années antérieures (1975, 1980, 1985 et 1990) ont été adaptées à cette nouvelle définition.

Exploitation agricole à titre principal

Exploitation dont le volume estimé de travail dépasse 1500 heures par année et dont le chef d'exploitation y est occupé à 50% au minimum.

Localisation statistique des exploitations agricoles

Une exploitation agricole est affectée dans son entier à la commune où se trouvent ses bâtiments principaux, même si cela ne correspond pas à la localisation de toutes ses surfaces cultivées.

Main-d'œuvre à plein temps et à temps partiel

L'effectif relevé concerne les personnes âgées de 15 ans et plus; parmi celles-là sont considérées comme travaillant à plein temps les personnes qui consacrent au moins 75% de leur temps de travail à des travaux réalisés dans le cadre de l'exploitation agricole. Les résultats sont comparables à ceux des secteurs secondaire et tertiaire.

Surface agricole utile

La surface agricole utile (SAU) est la surface utilisée pour la production végétale, à l'exception des estivages et des forêts.

Unité de mesure

1 are = 100 m² ; 1 hectare (ha) = 100 ares = 10 000 m²

Vin clair

Produit qui, contrairement au moût, a déjà connu une première fermentation entraînant une perte de volume de 5% par rapport à la quantité initiale.